

la Cordinière
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale
dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du dit jour 1^{er} may 1795

Louis Micheau. —

Louis Micheau de la Cordinière en cette paroisse a fourni

- °un bœuf à l'armée catholique, estimé contradictoirement 93¹,
- °deux moutons estimé chacun 6¹,

suivant reconnaissances des 11 et 12 décembre dernier signées Laurent, major, et Caradeuc. Ces deux articles joints ensemble forment la somme totale de cinquante-deux livres dix sols dont il a été ce jourd'hui délivré un bon²

ci.....52¹ 10^s

Du dit jour 7 mars 1795

Jean Montassier. —

Jean Montassier demeurant à la Cordinière en cette paroisse a fourni à l'armée catholique

- un bœuf estimé contradictoirement trois cent quatre-vingt-quatre livres,
- deux moutons estimé chacun 6¹, pièce
- un veau estimé dix-huit livres.

Le tout suivant reconnaissances des 11 et 30 août 1794, 3 décembre et 2 janvier derniers signées Caradeuc, Arnaud, Augeron et Caradeuc, tous lesquels articles réunis forment la somme de quatre cents quatorze livres dont moitié revient à l'administration, l'autre moitié seulement revenante au dit Montassier³, de laquelle moitié formant 207¹ il a été ce jourd'hui délivré un bon au dit Montassier

ci.....207¹

Du dit jour 13 may 1795

Louis Micheau. —

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

³ Louis Micheau et Jean Montassier étant tous les deux métayers, devaient en temps normal verser la moitié de tout ce qu'ils vendaient aux propriétaires de leurs métairies respectives. C'est donc logiquement que les "administrateurs" leurs délivrèrent des "bons" correspondant à la moitié de la valeur des produits livrés ; les "bons" correspondant à l'autre moitié devant être versés aux propriétaires de leurs métairies... à condition qu'ils résident encore sur place, ce qui était devenu rare à cette époque.

Louis Micheau demeurant à la Cordinière en cette paroisse déclare avoir fourni à François Fraineau, par ordre de M. le général Charette

-°une vache estimée 180^l

dont moitié revient à l'administration, ce qui fait pour le dit Micheau 90^l sur quoi il lui a été déduit 15^l 10^s qui revenaient à l'administration pour sa moitié de 31^l que le dit Moreau avait touchées et retenues pour profit d'échange de bœufs, ce qui fait qu'il n'est dû à ce dernier que soixante-quatorze livres dix sols au lieu de 90^l, laquelle fourniture a été faite le douze de ce mois suivant reconnaissances du dit jour, signée Gilardeau président, de laquelle dite somme il lui a été ce jourd'hui délivré un bon

ci..... 74^l 10^s